Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

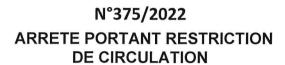
MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay sous Lens, le 13 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE





--

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4.
- Vu la demande formulée le 13 juillet 2022 par la Sté SODATEC Parc de la Rocade 16600 RUELLE SUR TOUVRE chargée de réaliser des travaux sur le pylône Bouyghes Telecom sis rue d'Issoire à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er:

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées le mercredi 27 juillet 2022 de 8h à 18h pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2:

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Empiètement sur chaussée,
- Interdiction de doubler sur l'ensemble du chantier,
- Limitation de la vitesse à 30 KM/Heure,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux.

<u> Article 3 :</u>

La signalisation réglementaire sera mise en place par la Sté SODATEC chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

<u> Article 4 :</u>

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Monsieur Le Commandant Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



